

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

11 avril 2024

à 18h30

N° délibération D2024-04-02 Date de convocation 5 avril 2024 Date d'affichage 5 avril 2024

Mme KRÄWER Alice

Nombre de conseillers					
En exercice 12	Présents <b>11</b>	Absente exc.	Absent	Votants 12	

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge

M. MULLER Jean-Marie

Mme MARTIGNON Sonia M. POINSIGNON Gilles Mme LUBNAU Dominique M. FALLITTO Giovanni

M. GIRARD Guy

Mme CAISSUTTI Claudie Mme WAGNER Mirèse M. BOULANGE Philippe

Était absente excusée

Mme PECYNA Carole

Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

Objet:

Budget lotissement Clos du Pré la Dame : vote du Compte Financier Unique (CFU) 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

VU la délibération D2023-08-01 du 27 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique signée le 23 novembre 2023 ;

**VU** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la Commune de Silly-sur-Nied ;

VU le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Silly-sur-Nied ;

**CONSIDERANT** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**CONSIDERANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDERANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

CONSIDERANT les éléments susvisés ;



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

 APPROUVE le Compte Financier Unique pour l'exercice 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé	
DEPENSES	0,00		17 051,13	
RECETTES	0,00		56 158,33	
RESULTATS	0,00		39 107,20	

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Silly-sur-Nied, le 11 avril 2024 Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

